

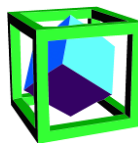
# Urbanisme

Commune de  
**Cany-Barville**

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Document approuvé par le conseil municipal le 13/11/2014

Chargés  
d'études



**Perspectives**

Yves et Gauvain ALEXANDRE Urbanistes  
3, Le Petit Chemin 76520 FRESNE-LE-PLAN



**Espace &  
Territoires**

Laure PIERSON  
BP 45  
92242 Malakoff Cedex

# PREAMBULE

## PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est l'une des pièces obligatoires du PLU; son contenu est défini par l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme.

*Elaboré à partir du diagnostic et de l'analyse de l'état initial de l'environnement exposés dans le rapport de présentation, le PADD définit les orientations générales des politiques :*

- d'aménagement ;
- d'équipement ;
- d'urbanisme ;
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

*Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant :*

- l'habitat ;
- les transports et les déplacements ;
- le développement des communications numériques ;
- l'équipement commercial ;
- le développement économique et les loisirs.

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

---

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Cany-Barville présente la stratégie communale, organisées autour de quatre orientations majeures :

- Accomplir la ville accueillante et dynamique
- Affirmer le rôle de centralité commerçante et productive
- Consolider la ville passante et mobile
- Façonner la ville nature

## CANY-BARVILLE, VILLE ACCUEILLANTE ET DYNAMIQUE

*Cany-Barville a connu un tassement démographique entre les années 1990 et 2010. Elle devra faire face dans les années à venir à un desserrement et à un risque de vieillissement de sa population.*

*Depuis 2010, la ville a renoué avec la croissance; Le PLU doit maintenir cette dynamique et conforter le rôle stratégique de Cany-Barville dans le territoire.*

### Action 1.1 Soutenir le dynamisme socio-économique de la ville par l'accueil de nouveaux habitants

*Développer une offre conséquente de nouveaux logements, cohérente avec les capacités d'accueil des équipements communaux.*

- Inciter au **renouvellement du tissu urbanisé**
- Créer de **nouveaux quartiers** reliés à la ville

*Une centaine de logements sont potentiellement réalisables à l'occasion d'opérations de densification / restructuration du tissu actuellement urbanisé. Même si toutes ces opérations ne seront pas nécessairement accomplies dans les 10 prochaines années, elles participeront au développement durable de la ville.*

### Action 1.2 Cibler l'accueil de familles et de jeunes actifs, tout en défendant la diversité acquise

- Produire en priorité de **grands logements** de type 4 et +
- Renouveler un **parc locatif** intermédiaire adapté aux jeunes couples pour maintenir le ratio actuel
- Fabriquer des logements dédiés aux **séniors**

*Ces logements dédiés aux séniors pourraient être réalisés sous la forme d'une résidence sénior ou d'une maison intergénérationnelle, ou bien être diffusés dans les quartiers à urbaniser, dans le cadre d'une mixité intergénérationnelle de l'habitat.*

### Action 1.3 Offrir une grande qualité de vie dans les opérations d'habitat

- Promouvoir un **urbanisme « d'accroche »** entre le centre ville, les îlots de renouvellement et les nouveaux quartiers

# CANY-BARVILLE, VILLE ACCUEILLANTE ET DYNAMIQUE

*Les opérations d'aménagement devront puiser dans un vocabulaire urbain : configurer des rues de ville avec des alignements bâtis et des fronts bâtis / créer un réseau hiérarchisé de rues, sentes et venelles / utiliser le mobilier urbain / etc. ...*

- Diversifier les **fonctions urbaines** offertes dans les nouveaux quartiers, qui ne devront pas accueillir uniquement de l'habitat

*Les nouveaux quartiers d'habitat devront intégrer, dans des proportions équilibrées, des équipements publics, des locaux commerciaux, de services ou d'activités économiques. Toutefois, cette mixité de fonction ne doit pas générer de nuisances pour les habitations.*

- Offrir des espaces publics et des espaces verts de qualité dans chaque nouveau quartier
- Créer un urbanisme et des constructions économes en énergie et peu émissifs en gaz à effets de serre

*Les projets devront intégrer en amont les enjeux d'insertion bioclimatique des constructions, de confort d'été, de limitation des consommations d'énergie primaire, la capacité de recourir aux énergies renouvelables et à des systèmes productifs mutualisés (ex : chaufferie bois).*

## **Action 1.4** Organiser un développement urbain économe en espace et porteur de cohésion sociale

---

- **Recentrer l'urbanisation** en lien avec le centre ville

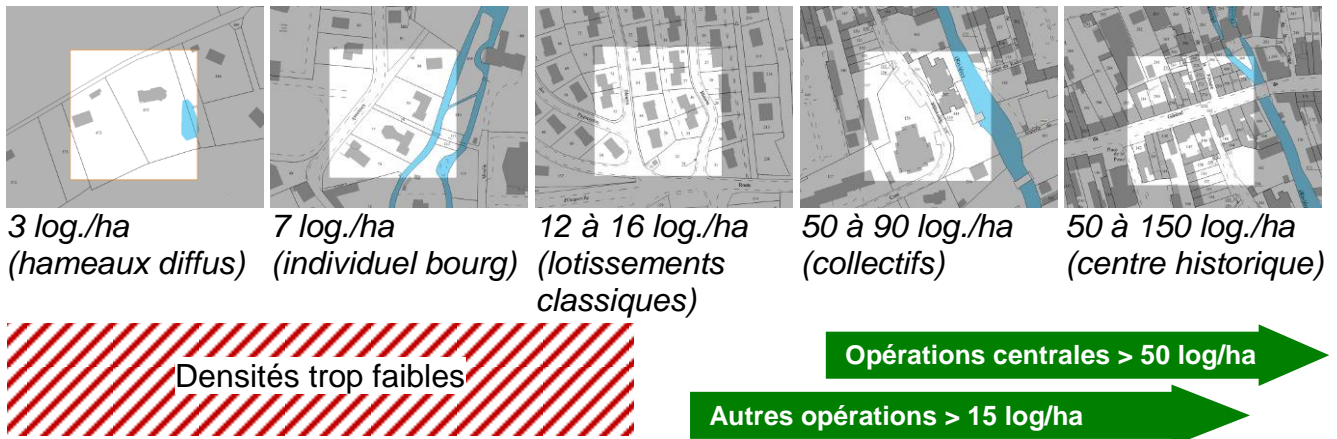
*L'aménagement de l'espace du Champ de Foire, la restructuration des îlots bâtis de la ville ancienne et la construction dans les dents-creuses sont des opérations prioritaires pour le développement durable de la ville.*

*Deux principes forts doivent orienter l'extension de Cany-Barville : refermer l'urbanisation sur les Hauts de Caniel et interdire l'étalement des hameaux.*

# CANY-BARVILLE, VILLE ACCUEILLANTE ET DYNAMIQUE

- Mettre en œuvre des formes urbaines optimisant la **densité** de construction

*Des objectifs de densités minimales seront imposées aux nouvelles opérations : au moins 50 logements à l'hectare pour les opérations centrales / au moins 15 logements à l'hectare pour les autres opérations.*



- Modérer la consommation de l'espace

*L'objectif de Cany-Barville est de limiter la consommation de l'espace par l'urbanisation, en ne dépassant pas **2 hectares artificialisés par an** (à mesurer en moyenne sur la durée de vie du PLU), toutes destinations confondues (logement, activité économique, équipements publics, etc. ...).*

- Encourager le renouvellement urbain
- Préserver les terres agricoles et protéger les espaces naturels sensibles

## Action 1.5 Accompagner l'évolution de la ville en confortant les équipements publics

- Créer des équipements à destination des jeunes (City-stade et point d'accueil jeunes)
- Construire des logements adaptés aux seniors
- Prévoir l'aménagement d'un nouveau cimetière, en complément du cimetière actuel
- Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du parc d'équipements publics et de l'éclairage (porté par le Contrat Energie Partagée)
- Encourager la création d'une maison de santé sur le champ de Foire
- Envisager la construction d'un équipement culturel

# Projet d'Aménagement Durable de Développement Durable

échelle 1/10 000

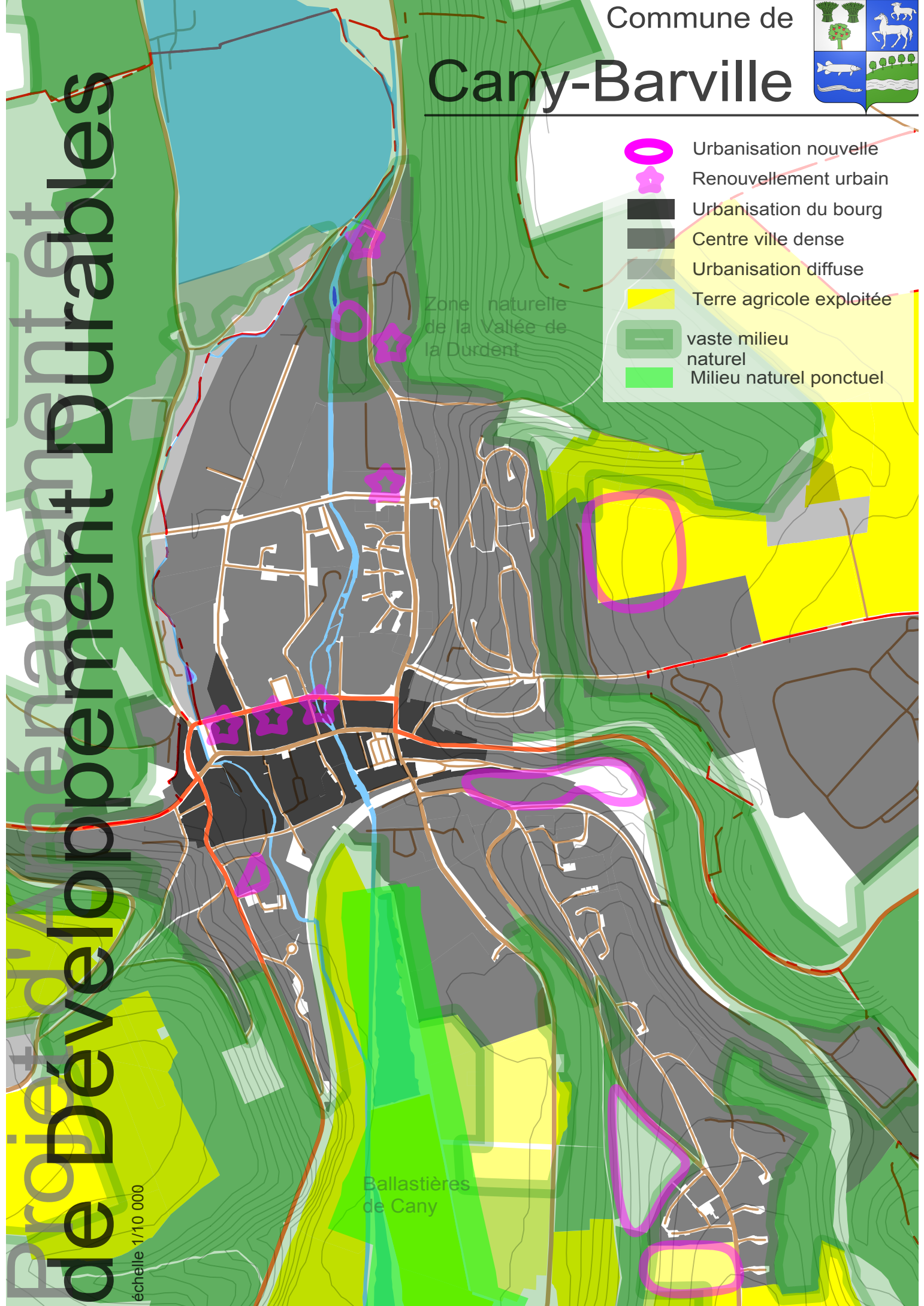
## Commune de Cany-Barville



- Urbanisation nouvelle
- Renouvellement urbain
- Urbanisation du bourg
- Centre ville dense
- Urbanisation diffuse
- Terre agricole exploitée
- vaste milieu naturel
- Milieu naturel ponctuel

Zone naturelle  
de la Vallée de  
la Durdent

Ballastières  
de Cany

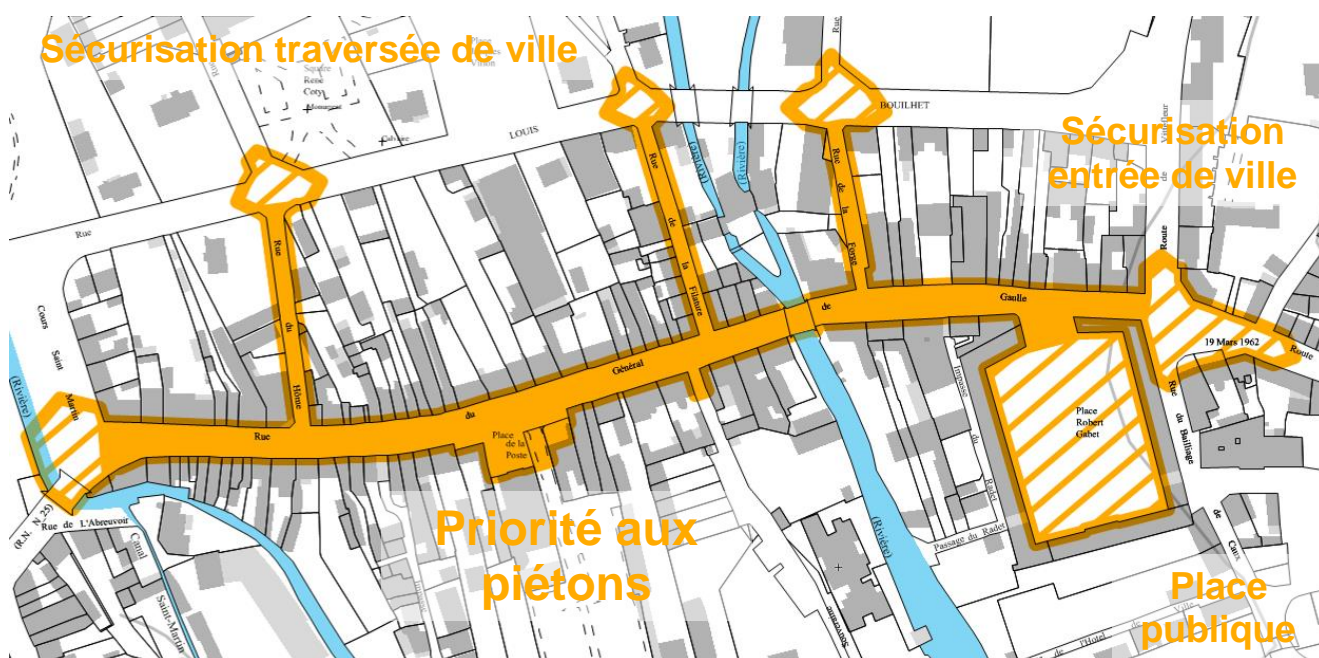


## CANY-BARVILLE, VILLE COMMERÇANTE ET PRODUCTIVE

*Cany-Barville jouit d'une position stratégique dans le territoire, grâce à la qualité et la diversité de son offre commerciale, grâce à la richesse de son offre en services et en équipements, et grâce à une excellente concentration en emplois. Tous ces atouts bénéficient directement aux Canycais, mais également à l'ensemble des habitants des communes voisines.*

*Il est nécessaire d'adapter et de développer l'offre du pôle économique de Cany-Barville face à la progression continue du territoire inféodé.*

### Action 2.1 Créer un hyper-centre commercial, vitrine attractive et dynamique de la ville

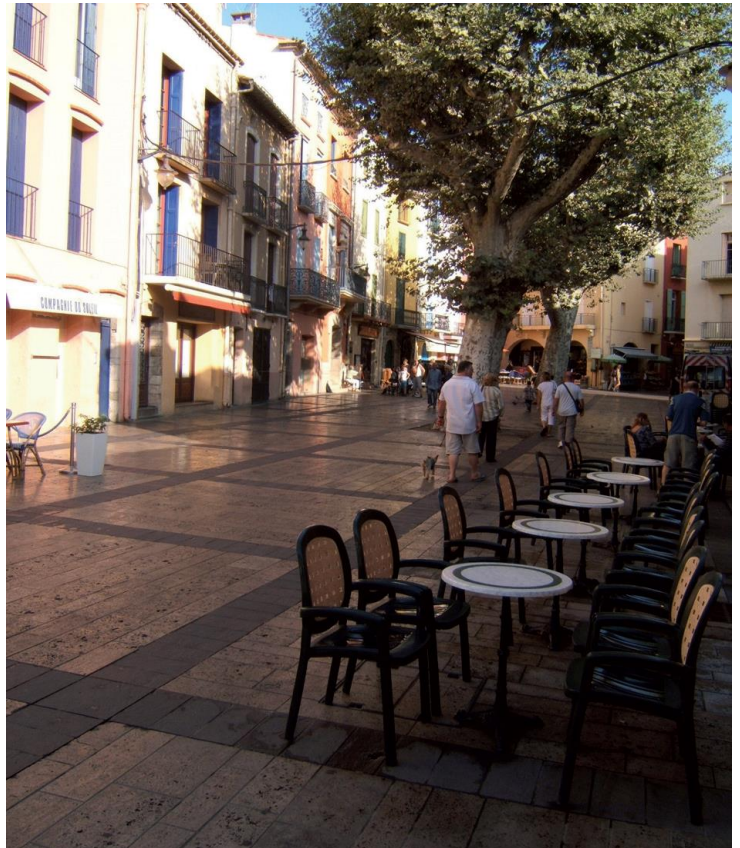


- Rendre la rue du Général de Gaulle aux **piétons** (zone de rencontre)
- Permettre l'ouverture des **commerces sur la rue** (étals commerciaux, terrasses des bars et restaurants, etc. ...)
- Mettre en valeur les **qualités du patrimoine** bâti du centre historique
- Harmoniser progressivement les **devantures et les enseignes** commerciales
- Faciliter l'**accès piéton** aux commerces, depuis la ville et depuis les parkings de proximité
- Signaler la présence de la zone commerçante
- Créer un véritable espace public central sur la **place Robert Gabel**

*Une opération de requalification de l'espace public sera engagée sur la rue du Général de Gaulle et élargie à ses abords : effacement des trottoirs / traitement différencié des*

# CANY-BARVILLE, VILLE COMMERÇANTE ET PRODUCTIVE

revêtements / marquage / signalétique / annonce des parkings périphériques / mobilier urbain / etc. ...



Exemples de zones de rencontre à Bordeaux, Saint-Aubin-sur-Mer et Collioure (source CERTU)

## Action 2.2 Accompagner la croissance démographique par la création d'emplois

- **Agrandir la zone d'activité** intercommunale de Sasseville sur Cany-Barville
- Inciter à la **mixité** habitat / commerce / services / petites activités artisanales dans tous les îlots de renouvellement et les nouveaux quartiers

*Cette mixité pourra être créée dans des locaux dédiés ou en réservant les rez-de-chaussée des immeubles d'habitation par exemple.*

- Optimiser l'utilisation des sols grâce à des **objectifs minimaux de densité d'emploi** à l'hectare (50 emplois à l'hectare)

*Un objectif minimal de 50 emplois à l'hectare sera demandé pour l'extension de la zone d'activité intercommunale. Les activités industrielles et tertiaires créatrices d'emplois seront privilégiées, alors que les locaux logistiques, fortement consommateurs d'espace, seront évités. Les emprises de voiries et de parking devront être strictement justifiées aux besoins de l'opération ; les délaissés des locaux d'activité seront réduits au minimum.*

- Améliorer la **couverture numérique** du territoire
- Encourager les économies d'énergie dans les locaux d'activité

*Les projets d'activités devront veiller à réduire autant que possible leurs consommations énergétiques :*

- *Au niveau des bâtiments par une bonne insertion climatique (choix de gabarits compacts, recherche d'une solarisation passive, limitation des ombres portées entre les bâtiments...) et la facilitation du recours aux énergies renouvelables. Les bâtiments qui y sont soumis devront respecter la Réglementation Thermique en vigueur.*
- *Au niveau des activités : les consommations des commerces et activités industrielles montrent des variations importantes selon le type d'activité. Ainsi, il conviendra de définir et connaître chaque nouvelle activité et son poids en termes de consommation énergétique et ce afin de faciliter les solutions d'optimisation énergétique, de mutualisation de systèmes.*

- Maîtriser le bruit émis par les activités

## Action **2.3** Soutenir les activités en place

---

- Faire évoluer en douceur la zone d'activité de la Vallée, en facilitant la diversification vers des activités commerciales ouvertes sur la ville
- Préserver la **vocation commerciale du centre historique**

*Dans le centre historique où existe une forte diversité commerciale, les changements de destination des locaux commerciaux seront interdits. Une politique de préemption des baux commerciaux sera mise en place.*

Commune de

# Cany-Barville



# Projet d'aménagement durable de Développement Durable

Lacs de Caniel

Zone naturelle de la Vallée de la Durdent

ZA de la Vallée

ZA de Sasseville

Ballastières de Cany

-  Extension zone d'activité
-  Zone d'activité intercommunale
-  Activités communales
-  Commerces centre-ville
-  Urbanisation
-  Terre agricole exploitée
-  vaste milieu naturel
-  Milieu naturel ponctuel

échelle 1/10 000

## Action 2.4 **Maintenir une agriculture forte**

---

- **Faciliter l'activité** des exploitations agricoles
- Permettre la **diversification de l'activité** sur de nouvelles filières

*L'objectif de protection du potentiel productif agricole du territoire induit des logiques d'aménagement fortes : conserver les terres agricoles exploitées / protéger les terres attenantes aux exploitations / respecter des marges de recul vis-à-vis des exploitations / ne pas enclaver les exploitations.*

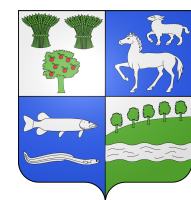
*La capacité à ouvrir de nouvelles filières (maraîchage de proximité, vente directe ou en circuits courts, camping et gîtes à la ferme, cheval en ville, etc. ...) devra être préservée.*

## Action 2.5 **Développer l'offre touristique-résidentielle**

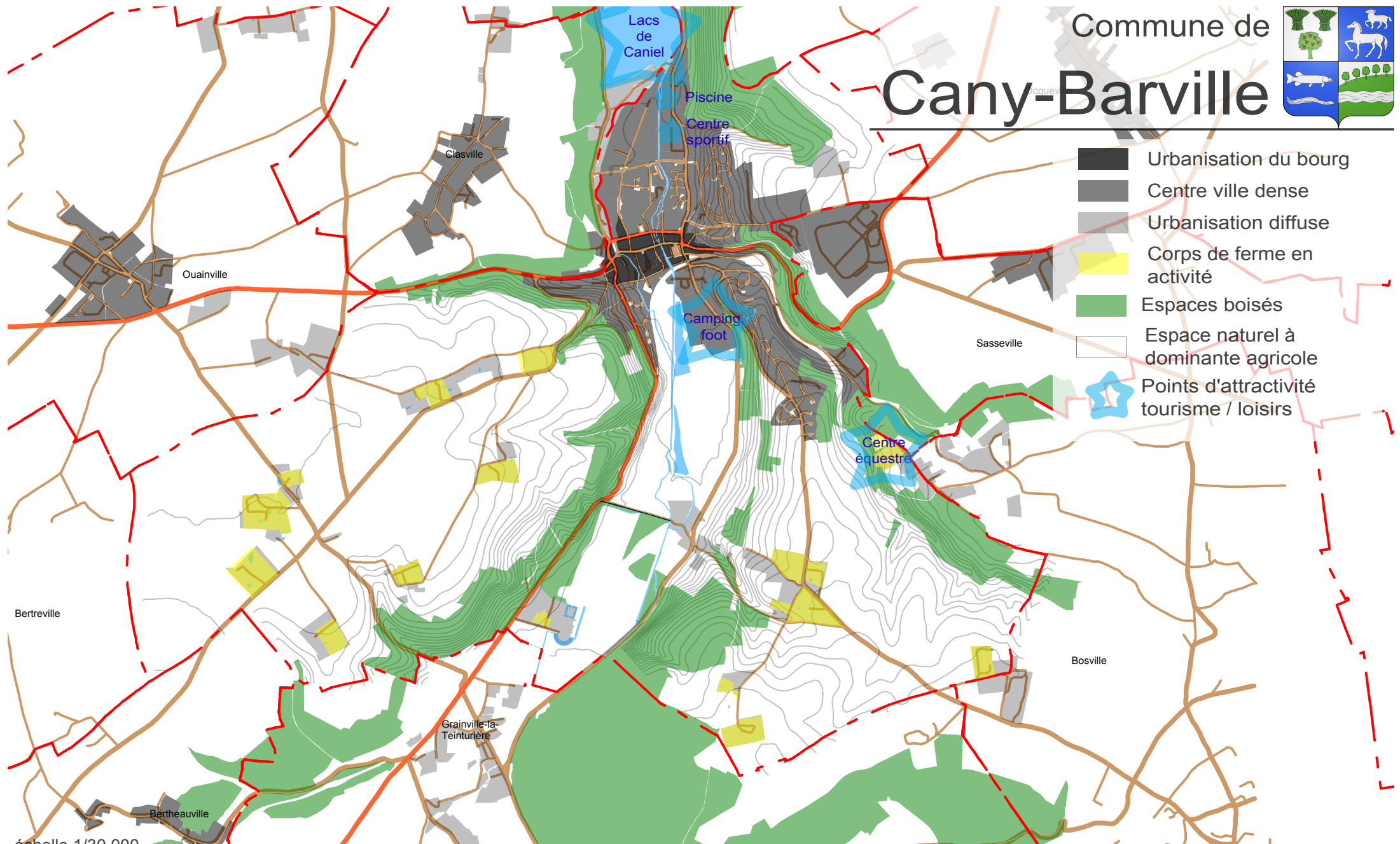
---

- Développer l'offre en hébergements mixtes de courte et moyenne durée (camping, gîtes, chambres d'hôte, etc. ...), adressée aux touristes et aux professionnels en déplacement (CNPE, entreprises canycaises, ...)
- Tisser des liens entre la base de loisirs de Caniel, les grands équipements de loisirs canycais et le centre ville

Commune de



# Cany-Barville



- Urbanisation du bourg
- Centre ville dense
- Urbanisation diffuse
- Corps de ferme en activité
- Espaces boisés
- Espace naturel à dominante agricole
- Points d'attractivité tourisme / loisirs

échelle 1/30 000

# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## CANY-BARVILLE, VILLE PASSANTE / VILLE MOBILE

*La ville est connectée par des infrastructures structurantes au réseau régional, mais cela occasionne des nuisances et de l'insécurité en cœur de ville. Le bassin de vie et d'emploi est très dépendant des déplacements routiers et la voiture occupe aujourd'hui une place prépondérante en centre-ville (flux et stationnement).*

*Des investissements importants ont été faits dans le déploiement d'un réseau de déplacement en mode doux (marche à pied / vélo en centre-ville). Ces efforts doivent être prolongés afin d'améliorer la porosité de la ville et la cohésion sociale.*

### Action **3.1** Créer une ville des courtes distances

#### ■ Mettre le **vélo au cœur de la ville**

*L'intégration de liaisons cyclables le long des axes majeurs sera poursuivie, vers les pôles d'attractivité de la ville (équipements, commerces....) et entre les quartiers.*

*La démocratisation du vélo à assistance électrique pourrait vaincre un des principaux freins à l'usage du vélo en ville : la difficulté de monter les pentes de Cany-Barville.*

#### ■ Mettre le **piéton au cœur du centre-ville**

*Repenser la cohabitation des flux de circulation (véhicules motorisés, cycles, piétons...) en centre-ville : vers une séparation des flux ou un partage pacifié de l'espace ?*

*Garantir la continuité des itinéraires piétonniers en centre-ville*

*Mettre en place un pédibus*

#### ■ Intégrer les modes doux (piéton et cycle) le plus en amont possible des opérations urbaines

*Le maillage de liaisons en mode doux (liaisons traversantes et liantes) doit améliorer la porosité entre les quartiers résidentiels anciens et tisser des liens avec les nouveaux quartiers.*

#### ■ Mettre en valeur l'ancienne voie ferrée en tant que liaison douce

### Action **3.2** Maîtriser la place et l'usage de la voiture dans la ville

#### ■ Traiter les zones d'insécurité et notamment la **traversée de l'agglomération** (carrefour d'entrée de centre-ville par la route de Saint-Valery, traversée poids-lourds rue Louis Bouilhet)

*La commune mène en parallèle du Plan Local d'Urbanisme une étude spécifique aux déplacements.*

- Equilibrer l'emprise de la voiture sur les espaces publics par une **adaptation des infrastructures** de transport selon leur vocation et le contexte urbain et environnemental

*Hiérarchiser les voies : ajuster les types de voies et de leur traitement au trafic envisagé sur les projets nouveaux ou les requalifications*

*Repenser l'espace public dans l'hyper-centre au profit du cadre de vie tout en facilitant l'accès aux commerces et services*

- Maîtriser l'offre de **stationnement**

*Réorganiser l'offre de stationnement en centre-ville au service des commerces et services et de son attractivité (faut-il aller plus loin ?)*

*Réglementer le stationnement privatif afin de limiter son impact sur la consommation d'espace en parallèle des reports modaux sur les modes doux ou alternatifs à la voiture*

- Améliorer la signalisation

*Pour rendre l'organisation des différents flux de déplacements plus lisible, pour optimiser l'accès aux différentes poches de stationnement.*

- Protéger l'environnement sonore des habitants aux abords des infrastructures routières à fort trafic et à proximité des activités émettrices (livraison, aération...) :

*En intégrant en amont la contrainte sonore dans les choix de développement urbain : compatibilité de départ habitat / environnement sonore*

*En mettant en œuvre une protection phonique renforcée dans les zones bruyantes*

## **Action 3.3** Encourager les transports en commun et les nouvelles approches de la mobilité

- Faciliter le **covoiturage** en positionnant des plates-formes en sortie de ville / centre-ville
- Faciliter l'autopartage
- Mettre en place un pédibus
- Encourager la démocratisation du vélo à assistance électrique

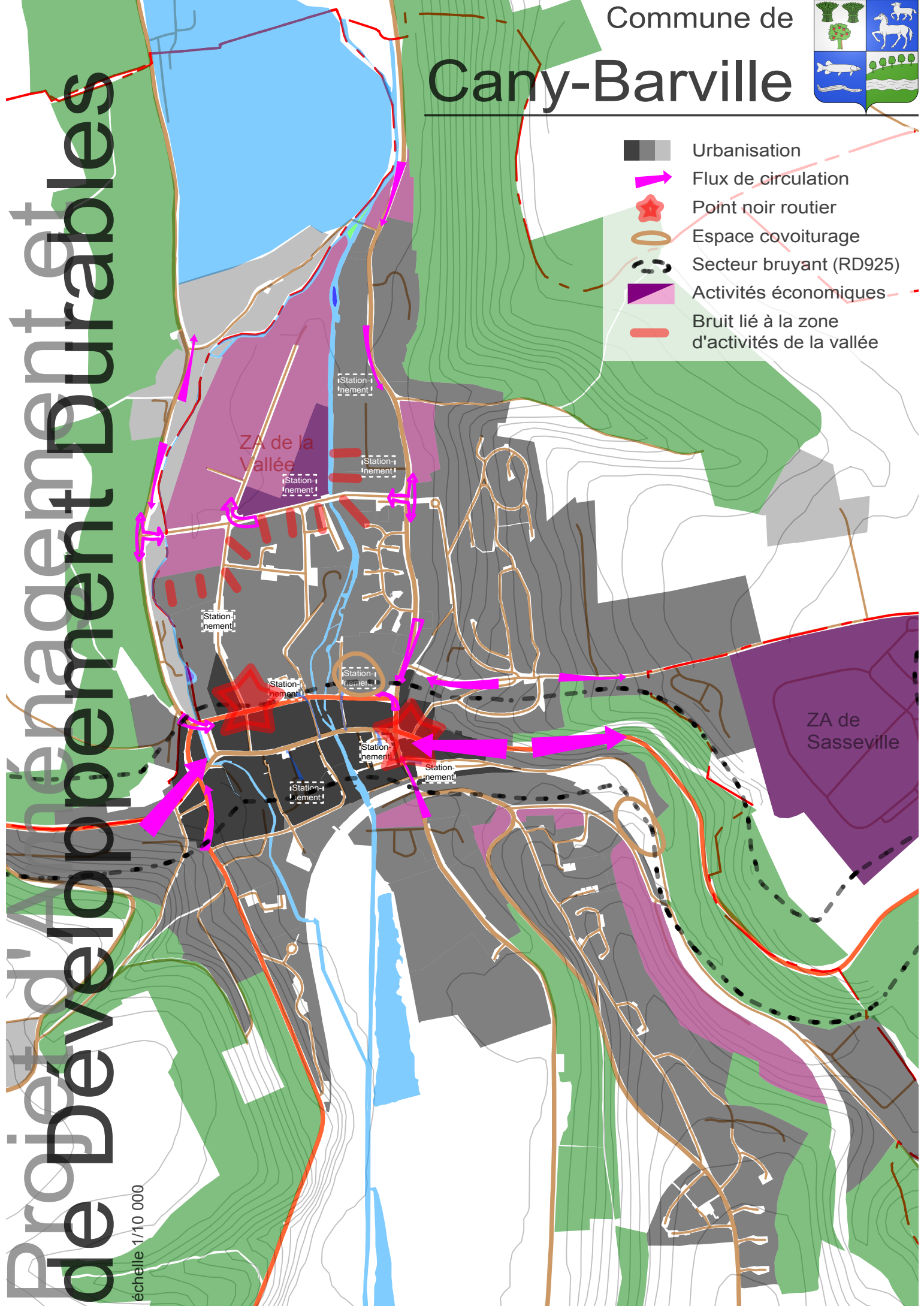
# Projet d'Aménagement Durable de Développement Durables

Commune de

# Cany-Barville



- Urbanisation
- Flux de circulation
- Point noir routier
- Espace covoiturage
- Secteur bruyant (RD925)
- Activités économiques
- Bruit lié à la zone d'activités de la vallée



échelle 1/10 000

## CANY-BARVILLE, VILLE RESSOURCE / VILLE NATURE

*Cany-Barville possède un paysage diversifié et de grande richesse (vallée, plateaux, coteaux, clos-masures...) mais en pleine mutation. Les mécanismes d'étalement urbain (notamment sur les coteaux), le recul de la gestion des espaces par l'agriculture traditionnelle ou encore la standardisation des opérations d'aménagement sont autant de facteurs ayant entraînés une banalisation progressive du cadre de vie.*

*Le cœur urbain de Cany-Barville est toujours encadré et traversé d'espaces naturels, porteur d'une forte aménité territoriale :*

- *La Durdent, artère naturelle de la ville possédant de multiples fonctions : maintien de la biodiversité (zones humides), ressource en eau potable (nappe), fonction paysagère, attractivité en termes tourisme et loisirs, historique (moulins...)*
- *Les zones boisées remarquables et caractéristiques des coteaux*
- *Les milieux ouverts du plateau agricole*
- *Un patrimoine bâti remarquable, dont les cours-masures, forme traditionnelle d'urbanisation originale et identitaire du paysage cauchois*

*Les risques naturels (inondation par crue du fleuve, inondation par ruissellement, effondrement de cavités souterraines, éboulement de falaises) contraignent fortement le développement du territoire.*

### **Action 4.1** Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable

- Garantir la protection des monuments historiques et de leurs abords
- Préserver et mettre en valeur le **patrimoine urbain** du centre-ville

*Le Plan Local d'Urbanisme introduira des prescriptions patrimoniales en vertu du 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme : interdiction des démolitions, respect des gabarits traditionnels, règles constructives adaptées, etc. ...*

*L'opportunité de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sera évaluée par la commune. L'AVAP permettrait à Cany-Barville de jouer un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de son patrimoine, et accorderait aux propriétaires le bénéfice de la défiscalisation de certains travaux liés à l'amélioration et à la mise en valeur extérieure de l'habitat.*

- Pérenniser les **cours-masures**

*Une réflexion sur la meilleure manière de protéger les cours-masures sera menée au cas par cas : pour les cours-masures agricoles, comment faciliter le maintien des activités ? Pour les autres, de nouvelles fonctions doivent-elles être inventées ? Au contraire, faut-il les astreindre à une stricte protection (interdiction du découpage, pas de nouvelles constructions, protection des talus, du verger, de la mare, etc. ...) ?*

# CANY-BARVILLE, VILLE RESSOURCE / VILLE NATURE

- Préserver le petit bâti rural et le patrimoine ordinaire

*Le Plan Local d'Urbanisme introduira des prescriptions patrimoniales en vertu du 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme : interdiction des démolitions, respect des gabarits traditionnels, règles constructives adaptées, etc. ...*

*L'introduction de nouveaux usages pouvant donner une « seconde vie » à des bâtiments anciens sera encouragée.*



*Schéma de principe d'une cour-masure (source CAUE)*

## Action 4.2 Construire une ville cauchoise moderne



*Maison, Grange et colombier traditionnels (source CAUE)*

*Il s'agit de définir un cadre de cohérence pour les futures constructions, afin qu'elles se fondent et s'harmonisent au mieux dans le tissu bâti.*

- Rechercher des volumes simples dans les constructions
- Respecter le gabarit des volumes bâtis voisins (hauteur, forme, pente et débord de toiture...)
- Utiliser des matériaux s'harmonisant avec les couleurs et textures du bâti traditionnel (façades, huisseries et couvertures)
- Stimuler l'**architecture contemporaine** afin d'inscrire le territoire dans l'avenir
- Encourager la mise en œuvre de dispositifs de production d'énergies renouvelables
- Encourager les toitures végétalisées

## Action 4.3 Protéger le paysage canycais

- Fixer les **limites d'urbanisation des coteaux** afin de préserver les vues sur les plateaux
- Préserver des **coupures d'urbanisation**
- Maintenir l'autonomie des hameaux
- Prendre en compte des **cônes de visibilité** sur la ville (entrée sud, surplomb...)
- Exiger une urbanisation de qualité dans le site inscrit

## Action 4.4 Intégrer le paysage cauchois dans la construction de la ville

- **Maîtriser l'étalement urbain** en organisant un développement de l'urbanisation en continuité de l'agglomération centre
- Affirmer un **traitement paysagé des interfaces** et des limites séparatives

*Les limites des opérations devront être traitées soigneusement, notamment lorsqu'elles touchent à des espaces agricoles ou naturels ouverts. Par exemple, des talus cauchois pourront être plantés au contact des plaines agricoles afin de créer un écran végétal entre la ville et les champs.*

*Le pré-verdissement des zones à urbaniser est souhaitable (plantation anticipée des alignements d'arbres en périphérie de la zone). Il permet de disposer, lors de l'aménagement de la zone, d'arbres mieux développés pour intégrer les nouvelles constructions, tout en réalisant une économie par la plantation de sujets plus jeunes.*



*Talus brise-vent (source CAUE)*

- Placer le **végétal au cœur des opérations** urbaines

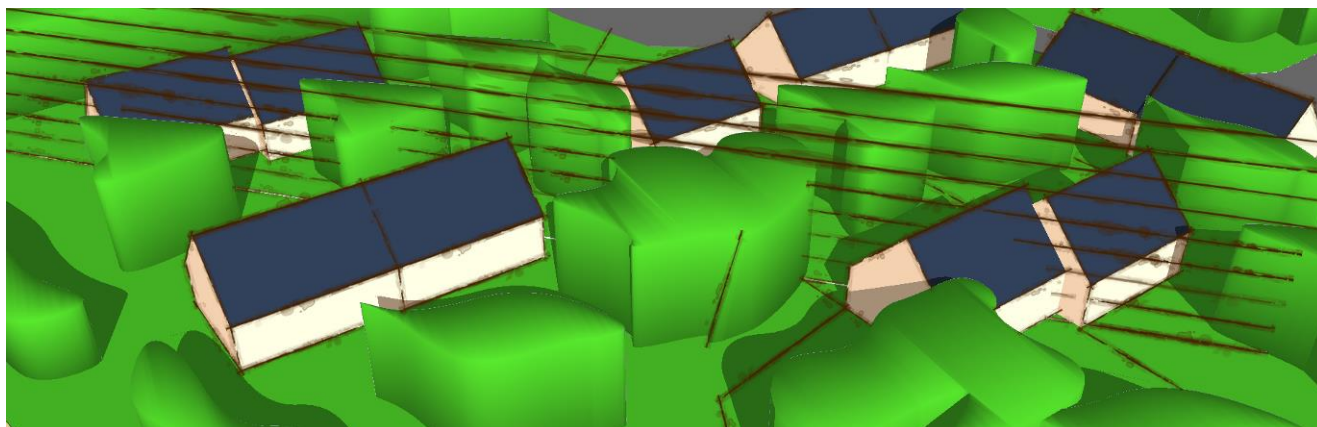
# CANY-BARVILLE, VILLE RESSOURCE / VILLE NATURE

*Des espaces verts collectifs devront être aménagés au sein de toutes les opérations nouvelles, et devenir des espaces de centralité (espaces de jeux, de loisir, de rencontre, de circulation, etc. ...).*

*Des haies vives, constituées d'essences locales en mélange, seront employées pour créer des transitions à l'intérieur des zones bâties.*

*Les volumes végétaux des jardins (arbres et arbustes) seront implantés afin de créer des liaisons entre les différents bâtiments ou annexes, favorisant l'intégration du bâti et permettant de renforcer l'intimité des logements.*

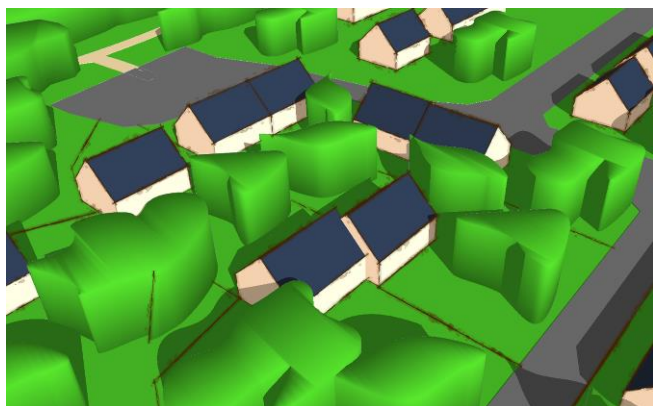
*Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront conçus selon des techniques alternatives douces et paysagées (mare, noues, fossés ...).*



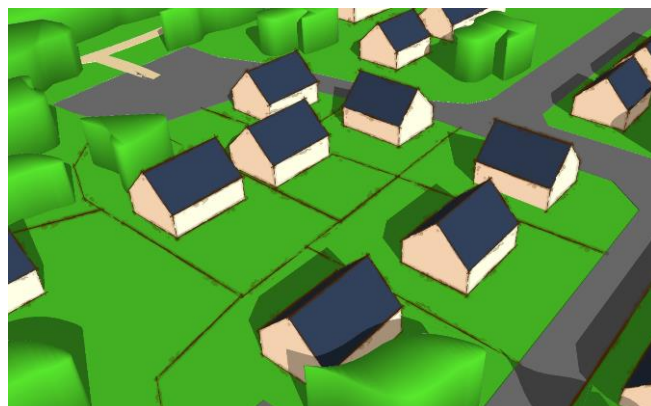
*Lien végétal entre les volumes bâtis*

- Trouver des compositions urbaines laissant une large place aux espaces verts

*Une mauvaise implantation des constructions peut être un obstacle à la végétalisation d'un site (cas des maisons implantées au milieu de leurs parcelles). La construction en limites séparatives ou par jumelage sont des alternatives pertinentes, capable de dégager de confortables espaces libres à planter (ou aussi : construction en bande / collectifs). De plus, ces dispositions renforcent l'intimité des logements, car elles interdisent l'ouverture de fenêtres vers les voisins.*



Exemple d'implantation ménageant des espaces libres confortables



Les espaces libres sont trop restreints et morcelés pour être correctement exploités

- Valoriser les **abords de la Durdent**

## Action **4.5** **Affirmer Cany-Barville comme ville « nature »**

- Protéger et valoriser les « **cœurs** » de nature

*La vallée de la Durdent et ses zones humides, l'ensemble des espaces boisés, des arbres et les haies remarquables sont des réservoirs de biodiversité de grande importance pour le territoire.*

- Protéger ou recréer des **connexions biologiques**

*Les réservoirs de biodiversité sont mis en relation par les continuités hydrauliques et biologiques sur la Durdent, par les réseaux de haie, arbres isolés, bosquets du plateau et des coteaux. Ces corridors revêtent une grande importance pour le fonctionnement écologique du territoire.*

- Affirmer le rôle de la **nature « ordinaire »** et anticiper son entretien

*Chaque habitant, qu'il soit propriétaire ou locataire, en maison individuelle ou en collectif, doit avoir accès à un espace « vert » ou à un jardin de proximité privé ou public.*

- Exiger une **conception différenciée** des espaces verts

*Les essences des végétaux composant les espaces verts des opérations d'aménagement devront contribuer à la diversité biologique (par exemple en employant des espèces végétales conservatoires).*

*Une conception différenciée des espaces verts sera adoptée, afin de réduire les besoins en entretien : pas plus d'un ou deux fauchages annuels, pas de traitement chimique, etc. ...*



*Conception différenciée des espaces verts (source AREHN)*

## Action 4.6 Valoriser l'élément eau en limitant les impacts sur son cycle

- Protéger la Durdent et ses **zones humides** (qualité des eaux, habitat & espèces...) et la valoriser en tant qu'**élément patrimonial identitaire**

*Des opérations d'amélioration du libre écoulement des eaux ou de réaménagement des berges selon des pratiques écologiques, déjà menée par le syndicat de la rivière la Durdent, seront poursuivies.*

- Eviter le gaspillage et la surconsommation d'eau avec une sécurisation de la ressource en eau potable

*Les périmètres de captage seront préservés.*

*La collecte et la réutilisation des eaux pluviales seront encouragées afin de diminuer les consommations internes.*

- Préserver la qualité de la ressource en eau

*Les eaux pluviales seront systématiquement séparées et traitées à part des eaux usées (maîtrise de la pollution des eaux pluviales EP).*

*Les eaux usées seront traitées en utilisant les techniques performantes adaptées au contexte local, par assainissement collectif ou individuel (maîtrise de la pollution des eaux usées EU).*

- Gérer les épisodes pluvieux sans accentuer le risque d'inondation en aval

*Le Plan Local d'Urbanisme respecte les dispositions du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales.*

*Les modalités de gestion des eaux pluviales seront adaptées en fonction des possibilités d'infiltration des sols et utiliseront de préférence des techniques alternatives. L'imperméabilisation des sols devra être la plus limitée possible, notamment par le choix de revêtements poreux et par la végétalisation des espaces.*

## Action 4.7 Maîtriser les déchets

- Poursuivre les efforts de réduction des déchets à la source

*L'usage de matériaux recyclés dans les constructions et la ré-utilisation des matériaux en place (notamment pour les terrassements et voiries) seront favorisés.*

*La mise en place de chantiers « propres », pratiquant le tri des déchets, sera encouragée.*

*Les déchets verts des espaces publics et privés seront valorisés, sur place ou à la déchèterie, pour la réalisation de compost.*

*Les opérations de sensibilisation au tri et au recyclage seront continuées, à destination des habitants, des actifs et des touristes.*

- Optimiser la collecte et la valorisation des déchets dans les futures opérations urbaines
- Intégrer la gestion des déchets au quotidien en préservant le cadre de vie notamment par l'intégration paysagère des collecteurs et des points d'apport volontaire

## **Action 4.8** Prendre en compte les risques

---

- Tenir compte des **risques naturels**

*Le Plan Local d'Urbanisme devra prendre en compte :*

- *Le risque d'inondation par crue de la Durdent (confer Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Durdent)*
- *Le risque d'inondation par ruissellements (confer Schéma de Gestion des Eaux Pluviales)*
- *Le risque d'effondrement de cavités souterraines (confer Recensement des Indices de Cavités Souterraines et à Ciel Ouvert)*
- *Le risque d'éboulement de falaise*


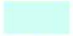

- Tenir compte des **risques technologiques**

*Le Plan Local d'Urbanisme devra prendre en compte le risque technologique lié aux activités des industries existantes, ainsi que le risque lié au transport de matières dangereuses.*



- **Informé et sensibiliser la population** aux risques existants

# Trame verte et bleue



## Trame "zones humides et aquatiques"

-  Coeurs de nature à préserver
-  Espaces d'accompagnement
-  Connexions hydrauliques et biologiques à maintenir ou recréer

## Trame forestière

-  Coeurs de nature à préserver
-  Connexions biologiques à maintenir ou créer

## Trame des milieux ouverts

-  Coeurs de nature et connexions à préserver
-  Relais de nature en ville à renforcer

